

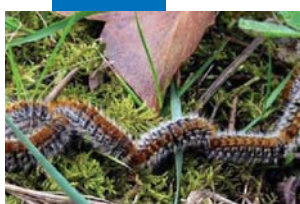
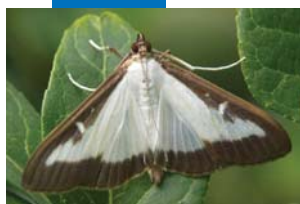
n°7

Septembre 2018

Zones Non Agricoles

À retenir cette semaine

- Pyrale du buis:** le deuxième vol se termine.
- Processionnaire du pin :** le vol se termine.
- Tigre du platane :** les dégâts sont visibles sur le feuillage.
- Oïdium de platane :** la maladie s'intensifie.
- Mineuse du marronnier:** le troisième vol se termine.
- Ambrosie:** les ambrosies sont en pleine floraison.
- Datura stramoine:** du datura observé en floraison.



BUIS

Pyrale du buis

Observations du réseau

Depuis 2 semaines, le **nombre de captures** de papillons de la pyrale du buis **diminue** indiquant la **fin du deuxième vol**.

Le **pic de ce vol** est atteint en **semaine 34** cette dynamique reste similaire à celle de l'année précédente.

Actuellement, **des chenilles** issues de cette **reproduction** ont été observées, sur certains sites d'observation (Moulins 03). Pour d'autres sites les chenilles **ne sont pas encore observées**.

Impact esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)

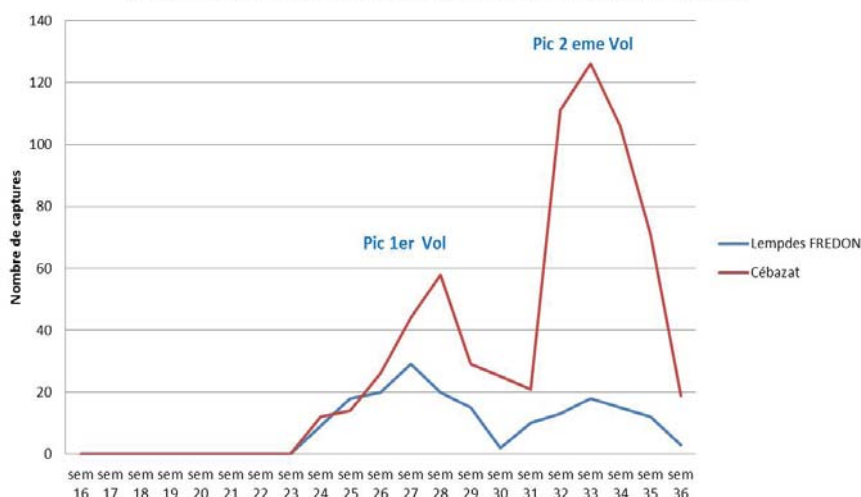


Cette dynamique atteste du **début du 3ème cycle**.

Les **chenilles** de **3ème génération**, **hivernent au stade L2-L3** (entrent en diapause) en **construisant un cocon** entre deux feuilles de buis.

Les **chenilles sortiront de cette diapause** au printemps suivant.

Evolution des captures de papillons de la pyrale du buis



Méthode de bio-contrôle

Le recours à l'agent de biocontrôle à base de **Bacillus thuringiensis (Bt)** est possible (sur les jeunes chenilles).

Le **piège à phéromone** pourra être utilisé pour repérer les vols d'adultes et bien positionner un traitement Bt sur jeunes chenilles (environ 8 jours après le pic de vol).

Aucune intervention, n'est possible sur le **stade hivernant**. Il faudra **intervenir au printemps** suivant lors des reprises d'activité.

Pour plus d'information consulter le bsv zna n°02 2018, sur le site de la fredon rhône-alpes

http://www.fredonra.com/files/2018/05/BSV_AURA_ZNA_2018_N02_du_06-04-2018.pdf

PROCESSIONNAIRE DU PIN

Observations du réseau

Les vols se terminent, le **pic de vol** est atteint entre la **semaine 31 et 32** depuis le **nombre de captures de papillon diminue**.

Actuellement, **aucune chenille** n'a été observée. Toutefois il faut **rester vigilant** à l'apparition des **premières chenilles** qui peuvent sortir entre **4 à 6 semaines après la ponte**.

Il est important de **rester vigilant** à l'apparition des premiers stades «**brin de paille**» qui vont être rapidement visible. Ils permettront **d'évaluer la pression** du bio agresseur.

Nuisibilité

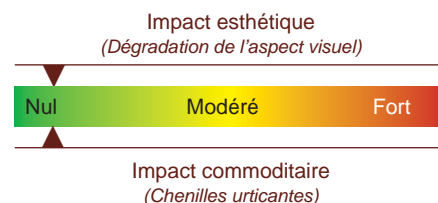
La **processionnaire du pin** est considérée comme **nuisible** à cause des **gênes commerciales** qu'elle peut engendrer.

La **chenille** est **recouverte de poils** qui se montrent très **urticants pour l'homme et l'animal**.

De plus, l'**aspect esthétique** des pins est **dégradé**. En effet, les **chenilles dévorent** seulement la **surface verte des aiguilles** et le feuillage prend alors un **aspect de «brin de paille»**.

Le **risque sanitaire** est **encore faible** mais les **chenilles** sont **urticantes dès le stade L3**. Il faut donc se montrer prudent.

Ponte de la processionnaire du pin.
Source : FREDON Auvergne



Méthode de biocontrôle

Les **pièges à phéromones** pourront être **retirés d'ici la fin du mois**.

Favoriser la présence de prédateurs comme la **mésange** et la **chauve-souris** (se nourrissent des chenilles); en **installant des nichoirs** est aussi une méthode de lutte.

Lorsque les **chenilles sont présentes**, le recours à l'agent de **biocontrôle à base de Bacillus thuringiensis (Bt)** est possible.

L'élimination (échenillage) des pré-nids peut être une bonne solution. La **lutte mécanique** s'avère particulièrement efficace dans le **contrôle des processionnaires**.

Lors de cette action, il faut **prendre des précautions** en portant une combinaison, des gants et des lunettes de protection.



Symptôme en brin de paille.
Source : FREDON Auvergne

Pour plus d'information consulter le bsv zna n°02 2018, sur le site de la fredon auvergne

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/BSV_ZNA_2018_N02.pdf

Tigre du platane

Observations du réseau

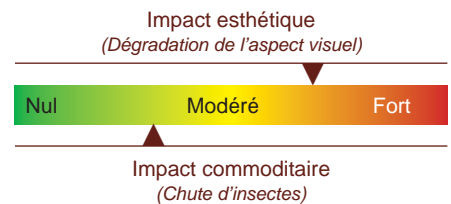
Pour la plupart des sites d'observation, **les dégâts** liés aux piqûres de l'insecte sont **plus marqués**, l'aspect esthétique est fortement impacté, avec 30% de la surface foliaire attaquée (sur la totalité du feuillage).

Une **nouvelle génération** est en développement puisque les adultes cohabitent avec des jeunes larves.

La **situation est contrastée** selon les sites en ville avec de **nombreuses décolorations du feuillage** dues aux tigres associés à de l'oïdium.

Nuisibilité

La **présence de tigres** peut engendrer une **nuisibilité esthétique**. L'aspect esthétique des arbres est impacté, lors de **fortes attaques**, les **prises de nourriture** entraînent le **jaunissement des feuilles**.



Adultes et jeunes larves de tigre du platane.
Source : FREDON Auvergne

Oïdium du platane

Observations du réseau

Sur **certains sites d'observation**, la maladie s'est **intensifiée**, le **feuillage** présente des **symptômes marqués**, 97% des feuilles sont atteintes.

L'**intensité de l'attaque est forte**, en effet 50% de la surface foliaire est recouverte d'un feutrage blanc.

Nuisibilité

Il s'agit principalement d'un **problème esthétique**, car l'arbre est **fortement déprécié visuellement**.

L'arbre peut également s'**affaiblir car l'activité photosynthétique est réduite**. En effet les feuilles se recouvrent d'un feutrage blanc, elles se crispent et finissent par se dessécher.

La **chute des feuilles prématurée** peut aussi être un dégât lié à l'attaque de ce champignon.



Feutrage blanc de l'oïdium sur feuille de platane.
Source : FREDON Auvergne

MARRONNIERS

Mineuse du marronnier

Observations du réseau

Le **3ème vol se termine** avec une **diminution des individus capturés** dans les pièges à phéromones sur l'ensemble des sites d'observations.

Actuellement, la **combinaison des dégâts esthétiques forts et des journées caniculaires** (au cours de l'été) entraînent la **chute de nombreuses feuilles**.

Les **chutes de feuilles** ont été **importantes** en effet des arbres présentent un **déficit foliaire** supérieur à 60%.

Toutefois ces **attaques restent très localisées** et différentes d'un site à l'autre.

Impact esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)



Méthode de biocontrôle

Les **mineuses hivernent** dans les feuilles au sol, en réalisant un **travail de ramassage**, les populations à venir **seront réduites**.

Le **ramassage des feuilles est indispensable** pour un **bon contrôle** des populations à venir.

AMBROISIES

Observations du réseau

Plusieurs observations indiquent des ambrosies en **pleine floraison**, actuellement les **pollens** sont en **cours d'émission**.

Cette période peut durer **jusqu'au mois d'octobre** et le pic allergique est en cours.

Nuisibilité

Actuellement, le **risque allergique est assez fort** car les **pollens de l'ambrosie se diffusent**.

Il s'agit de diverses pathologies touchant l'appareil respiratoire du type rhinite.

Il suffit de **quelques grains de pollen** par litres d'air inhalés pour **déclencher une allergie** et une fois sur deux de l'asthme.

Méthode de biocontrôle

Afin de **limiter le risque d'allergie**, il faut diminuer la population d'ambrosie **avant la floraison et avant la montée en graine**.

Il faut **l'arracher ou la faucher avant la pollinisation**, afin de **réduire le stock semencier**.

Impact comodatire
(Pollen allergisant)



Il est **conseillé de prendre certaines précautions** lors des interventions en **s'équipant d'EPI** (Equipement de Protection Individuelle).

Pour cela, il faut **vous équiper de combinaisons jetables**, de **masques de type P3** (à particules fines) et porter des **lunettes de protection**.

Il est **déconseillé d'arracher les ambrosies en graine** car cela peut **augmenter le risque de dissémination** de la plante.



Ambrosie en grenaison.
Source : FREDON Auvergne

DATURA STRAMOINE

Observations du réseau

Sur une commune, des pieds de **datura en fleurs** ont été observés.

Le datura est une **plante originaire d'Amérique du Sud**, appartenant à la famille des solanacées.

La plante est reconnaissable grâce à ses **grandes feuilles, ovales et dentées**.

De plus, cette plante se caractérise par une **forte odeur désagréable** qui se dégage au toucher.

Adulte la plante peut **mesurer entre 30 cm et 2 m** et porter des **fleurs de couleurs variées** (blanc, violet, rose).

Nuisibilité

Le datura contient une **grande quantité d'alcaloïdes** qui le rend **vénéneux**.

L'**ingestion accidentelle** (par les enfants), d'une **forte dose** de plante, **engendre un délire hallucinatoire** qui peut être mortel.



Fleurs et fruit du Datura stramoine.
Source : FREDON Auvergne



Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées du référent : François ROUDILLON (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 12



Coordonnées du référent FREDON Auvergne : Marie ARCHIMBAUD marie.archimbaud@fredon-auvergne.fr
Coordonnées du référent FREDON Rhône-Alpes : Fabienne CARTERON fabienne.carteron@fredon73-74.fr

A partir d'observations réalisées par :

Communes auvergnates (Courpière, Clermont Auvergne Métropole, Chatel-Guyon, Monistrol-Sur-Loire, Sainte-Sigolène, Saint-Mamet-La-Salvetat, Vichy) et technicienne FREDON Auvergne.

Communes Rhônalpines (Montmélian, Cruet, Cognin, La Motte Sercolex, Aix les Bains, Chambéry, Villeurbanne, Cran Gevrier, Annecy, Annemasse, Gaillard, Golf du Forez, Montélimar, Valence, Grenoble, Meylan, Maison Familiale et Rurale d'Eyzin Pinet, Golf de Chassieu, Saint Chamond, Naturalis, Natura Pro, Soufflet Vigne, Tournon sur Rhône, Bourg Saint Andéol, Privas, Bourg en Bresse, SHHF et Annonay).

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.